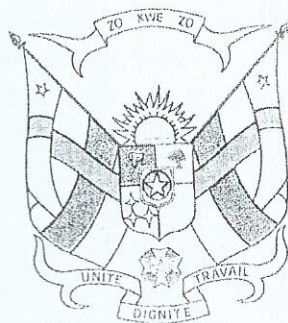


MINISTRE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES EAUX,
FORETS, CHASSE ET PECHE



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le

N° 120 /MEFCP/DIR.CAB/DGEFCP

Le Ministre des Eaux, Forêts,
Chasse et Pêche

A

Monsieur le Directeur Général de la
Société Rougier Sangha Mbaéré (RSM)
Bangui

Objet : *Mise en demeure suite au non-respect de l'avenant à la Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation*

Monsieur le Directeur Général,

En date du 06 janvier 2017, dans un courrier du Département relatif au rappel à l'ordre pour le respect des dispositions de la Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation, il vous a été demandé de prendre les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif de vos activités sous quarantaine, sous peine, à l'échéance de ce délai, de déclencher la procédure de « retour au domaine de l'État » du PEA 191.

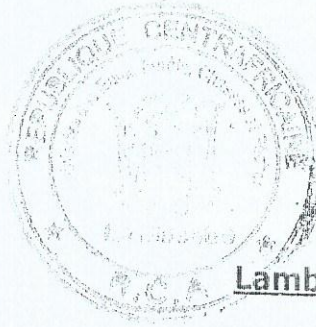
Par ailleurs, le 14 mars 2017, votre société a sollicité la révision du plan d'aménagement du PEA 185. Après avis favorable de mes services, l'avenant à la Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation du PEA 191 (ex-185) a été signé le 02 juin 2017 entre le Département et votre Société.

Relativement au retard constaté dans le démarrage des activités de révision du Plan d'Aménagement, mes services vous ont rappelé, par courrier daté du 09 mars 2018, vos engagements pour ladite révision.

Force est de constater que le PEA 191 n'est toujours pas exploité. De plus, les dispositions de l'avenant à la convention provisoire vous obligent à disposer d'un plan d'aménagement révisé, validé au plus tard le 01 juin 2018.

En considération de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir tout mettre en œuvre pour démarrer les activités d'exploitation du PEA 191 dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de réception de cette nouvelle lettre de mise en demeure. Dans le cas contraire, la procédure de retour au domaine dudit PEA sera engagée.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma parfaite considération.



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lambert LISSANE-MOUKOVE'.

Lambert LISSANE-MOUKOVE